



Date de dépôt : 3 mai 2023

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Ana Roch : Y a-t-il toujours une tour de contrôle au Conseil d'Etat pour éviter le trafic des mandats ou subventions ?

En date du 24 avril 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Souverain genevois peut certes se féliciter que les finances publiques de la République aient été gratifiées d'un bonus inattendu d'un milliard.

Le même Souverain et ses représentants au Grand Conseil doivent-ils pour autant rester muets lorsqu'ils constatent que certains partis, a fortiori membres du gouvernement, font preuve d'un laxisme pour le moins inquiétant dans le financement de structures qui ressemblent à des hangars dorés destinés à héberger des « structures amies » desdits partis ?

Au départ, une association verniolane, « Jeunesse & Co », sans but lucratif, aidée et accompagnée dans sa création par l'ancien maire socialiste de la Ville de Vernier, comme il se doit, a été transformée le 16 septembre 2022 en Sàrl avec un capital de 20 000 francs, selon l'extrait du registre du commerce.

Sa mission « lorsque les institutions traditionnelles ne sont plus adaptées ou se retrouvent démunies face aux problématiques de plus en plus complexes des jeunes et leurs familles », qui la mandate pour agir auprès de ces jeunes et de leurs familles ?

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Si c'est l'Etat, ou plus précisément le département de la cohésion sociale, sur quelles bases cette/ces mission/s, mandats lui sont-ils**

- confiés ? Pourquoi eux, membres du parti socialiste, plutôt que d'autres ?*
- 2. Il convient donc que le Conseil d'Etat nous confirme qu'il y a bien eu un appel d'offres. Où a-t-il été publié (en dehors des cercles socialistes) ?*
 - 3. Ensuite, nous demandons au Conseil d'Etat de nous dire combien de mandats ont été confiés à cette structure depuis la création de cette Sàrl.*
 - 4. Quelles sont les compétences des intervenants de cette société ?*
 - 5. Quels sont les résultats ?*
 - 6. Le conseiller d'Etat chargé de ce dicastère peut-il nous confirmer que cette structure est apolitique ? Ce point est particulièrement important dans la mesure où le soutien à des jeunes en grande difficulté ne saurait, éthiquement, constituer un support à une action partisane. Du moins si on se réfère aux déclarations urbi et orbi tant du magistrat que de l'ensemble de l'exécutif.*
 - 7. A ce titre, comment expliquer la présence de Leonard Ferati, candidat PS aux prochaines élections au Grand Conseil, et de Hacene Debbah, ancien conseiller municipal PS de Vernier, en qualité de gérants ?*
 - 8. Est-ce que le conseiller d'Etat connaît la provenance du capital de cette ancienne association devenue Sàrl ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance des réponses qu'il pourra apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'entreprise mentionnée a été mandatée cinq fois par le Tribunal des mineurs et une fois directement par le service de protection des mineurs. Le reste des insinuations contenues dans cette question écrite urgente n'appelle pas de réponse et n'engage que leur auteure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA